Document généré le 18 juil. 2025 21:23

Continuité

CONTINUITÉ

Un dialogue constructif

Mélanie St-Hilaire

Numéro 158, automne 2018

Patrimoine et participation citoyenne. Nous faisons la différence

URI : https://id.erudit.org/iderudit/89254ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)
1923-2543 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

St-Hilaire, M. (2018). Un dialogue constructif. *Continuité*, (158), 32–34.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Un dia
cor

Marie-Ève Maillé, experte en acceptabilité sociale
Photo : Hélène Bouffard

Partout au Québec, des projets de développement menés de force se trouvent contrecarrés par les citoyens. Et si on bâtissait par la séduction plutôt que par la domination ?

MÉLANIE ST-HILAIRE

Pour faire accepter un projet de développement à une collectivité, un promoteur a deux choix. Lui faire la cour… ou la traîner en cour ! Et la première option est nettement plus désirable. À l'ère où les médias sociaux facilitent la mobilisation, élus et entrepreneurs ont tout intérêt à obtenir le consentement des citoyens avant de remodeler leur milieu de vie. C'est du moins l'avis de Marie-Ève Maillé. La professeure associée au Centre de recherche interdisciplinaire sur le bien-être, la santé, la société et l'environnement de l'Université du Québec à Montréal décrit la marche à suivre dans son essai *Acceptabilité sociale : sans oui, c'est non*, cosigné l'an dernier avec Pierre Batellier.

La nécessité d'un consensus populaire saute aux yeux dans les affaires liées au patrimoine. Pensons à la bataille menée pour contrer la démolition de l'église Saint-Gérard-Majella, trésor moderne de Saint-Jean-sur-Richelieu, ou pour obtenir la citation patrimoniale du secteur du Quartier-des-Musées, à Gatineau. Qu'on souhaite empêcher une mine à ciel ouvert de balafrer toute une région ou sauver une grange ancienne, le débat est le même. Et il touche bien des Québécois.

L'avenir du territoire est un enjeu majeur qui donne lieu à des luttes parfois sauvages. Marie-Ève Maillé l'a appris à ses dépens. En 2015, des citoyens excédés par les bruyantes éoliennes implantées dans leur région, paisibles vallons à

logue
nstructif

cheval entre le Centre-du-Québec et la Chaudière-Appalaches, l'ont convaincue de témoigner comme experte dans leur recours collectif. La firme poursuivie a répliqué en réclamant à la cour les enregistrements des entrevues que la chercheuse avait menées avec des opposants au projet. Pendant un an et demi, la jeune femme s'est battue pour protéger ces données confidentielles obtenues pour sa thèse de doctorat (péripéties qu'elle relate dans *L'affaire Maillé*, à paraître cet automne chez Écosociété). Forte de cette expérience, la spécialiste a fondé l'organisme Notre Boite, qui accompagne des militants dans le débat public.

Dans votre ouvrage, vous comparez la notion de consentement sexuel à l'entente qui devrait unir un promoteur et une collectivité. N'est-ce pas exagéré ?
Même si on ne peut comparer un terrain à un être humain, il existe des parallèles entre la culture du viol et l'agression subie par les citoyens qui refusent qu'on tripote leur environnement. Actuellement, tout projet est d'emblée considéré comme bon. On invoque le progrès, les emplois, les retombées… Une communauté devrait se sentir choyée d'avoir été choisie ! Mais il est possible qu'un plan soit mal ficelé, ne convienne pas au lieu ou tombe au mauvais moment. Il faut étendre la notion de consentement au territoire pour que le développement réponde aux désirs des gens. Promoteur et communauté doivent s'apprivoiser comme partenaires.

Comment définissez-vous l'acceptabilité sociale ?
En bref, c'est l'appui de la population à un projet. Cette expression relativement récente désigne un vieux phénomène. On voudrait nous faire croire que c'est difficile à mesurer, mais on a toujours réussi à savoir si les gens étaient favorables ou non à une idée ! Les citoyens exigent que les décideurs justifient leurs actions. Quand ils sont bien informés des enjeux, ils sont capables de grands compromis.

Faut-il rechercher l'adhésion du public seulement pour les projets d'envergure ?
Non. Tout changement au milieu de vie soulève des enjeux d'acceptabilité sociale. À Rimouski, une simple piste cyclable a suscité tout un débat. Ce projet vert posait des questions d'urbanisme, de sécurité publique, de coûts…

Comment obtenir un consentement éclairé des citoyens ?
Il n'y a pas de recette universelle. Il faut établir un dialogue à long terme pour en arriver à un projet qui fasse le plus de gagnants possible et distribue équitablement les risques. Pour réussir une consultation publique, trois ingrédients sont essentiels : accès, légitimité et influence. Les participants doivent pouvoir accéder à l'information nécessaire pour comprendre la situation et à la salle où se tient le débat pour s'exprimer. Ensuite, ils doivent être reconnus comme des intervenants légitimes. Souvent, on reproche aux citoyens qui habitent près de l'endroit en question de défendre un intérêt personnel, et à ceux qui habitent loin d'imposer leur vision à la population locale ! Le dernier élément, c'est l'influence. C'est souvent là que le bât blesse. Si les participants n'ont en réalité aucune possibilité d'influencer le projet, la consultation publique devient un exercice factice, réduit aux relations publiques.

Nombre de projets présentés en consultation finissent néanmoins par se buter à une opposition populaire. Pourquoi ?
C'est que trop souvent, la proposition arrive déjà toute ficelée sur la table. À ce stade, le promoteur a déjà investi beaucoup d'argent et est moins ouvert aux changements. S'il présentait son plan plus tôt, il pourrait l'ajuster à moindre coût, par exemple en dessinant un édifice d'une hauteur acceptable pour le voisinage. Un autre écueil, c'est que les plans d'urbanisme ou les avis de modification de zonage sont rédigés

dans un charabia illisible. On voudrait que les gens se prononcent dessus, mais souvent, ils ne comprennent même pas que ça touche leur quartier… Ça donne l'impression qu'il n'y a aucune opposition, alors que le voisinage proteste quand il prend connaissance de projets concrets.

Sauvegarder les paysages naturels ou bâtis préoccupe-t-il vraiment la population ou seulement quelques convaincus ?
De plus en plus de gens se mobilisent pour la protection de leur milieu de vie. Internet facilite le réseautage des groupes citoyens. L'indignation personnelle peut alors donner lieu à un mouvement de groupe. Récemment, des résidents de Pointe-Claire ont offert d'acheter la maison Le Pionnier, bâtie en 1900 au cœur du village, afin d'éviter qu'elle soit rasée pour faire place à un immeuble de logements en copropriété.

Cependant, certains débats souhaitables ne se font pas. Dans les 10 dernières années, il est apparu des éoliennes sur toute la côte de la Gaspésie. On n'a jamais vraiment discuté de leur empreinte visuelle, malgré le consensus à l'effet que le paysage est un trésor à protéger. Hydro-Québec s'est bien doté d'un guide pour évaluer l'impact des éoliennes sur le décor, mais cette brique de 800 pages est si compliquée qu'elle n'a pas souvent été utilisée.

Quand le débat s'envenime, quels arguments servent à discréditer les groupes citoyens ?
D'abord, le syndrome du « pas dans ma cour ». Ce concept sous-entend que les militants s'engagent pour des motifs purement égoïstes, alors qu'ils portent une autre vision du développement. Ensuite, la « majorité silencieuse ». Le silence n'est pas une adhésion tacite à un projet ! Des personnes peuvent se taire parce qu'elles ne sont pas informées du plan, parce que la culture de leur milieu les réduit au silence ou parce qu'elles se sentent peu compétentes pour prendre part au débat. Enfin, il y a le mythe des « opposants professionnels » qui passent leur vie à bloquer les plans de développement sans rien proposer en retour. Souvent à la tête d'organismes sociaux ou environnementaux, ces gens sont en fait les promoteurs d'autres projets pour le territoire, soutenus par une partie de la population.

Avez-vous des conseils à donner aux personnes engagées dans une lutte citoyenne ?
L'opposition n'est pas un jeu, mais une mission. Les gens forcés de réagir à un projet qui heurte leurs valeurs profondes restent longtemps marqués par cette lutte. On peut y laisser sa santé et bien des amitiés. Alors prenez soin de vous et de vos collègues ! Cultivez de bonnes relations avec les différentes parties engagées dans le débat ; même si on a le sentiment que tout le monde est contre soi, on ne gagne pas à rompre les ponts. Cherchez un accompagnement qualifié dans les milieux universitaires ou militants. Enfin, sans prêcher pour ma paroisse, lisez *Acceptabilité sociale : sans oui, c'est non*. ◆

Mélanie St-Hilaire dirige l'atelier de rédaction Biendit.

Appel de candidatures

Bourse France-Gagnon-Pratte 2018

Vous êtes étudiant(e) de 2e ou 3e cycle dans une université québécoise ?

Votre champ d'études est l'architecture, l'aménagement ou l'urbanisme et vous vous spécialisez en patrimoine ?

Votre projet de recherche entend contribuer au développement de la connaissance sur le patrimoine bâti, plus particulièrement à la caractérisation des milieux bâtis ?

Ou il porte sur le développement d'outils applicables à la gestion du patrimoine bâti du Québec ?

Déposez votre candidature dès maintenant !

→ Date limite de réception des candidatures : 26 octobre 2018
fondationquebecoisedupatrimoine.ca

FONDATION QUÉBÉCOISE *du patrimoine*